



25 août 2020

PRISES DE LICENCES et RENTRÉE 2020

Informations de rentrée

Chers licenciés, Chers nouveaux membres,

Voici les dernières informations concernant la rentrée 2020.

Nous sommes tous impatients de reprendre le chemin de la patinoire... après ces longues semaines, il nous faut organiser cette rentrée dans le respect des protocoles sanitaires de la FFHG et en tenant compte des contraintes techniques d'exploitation de la patinoire.

A ce jour, le retour sur la glace ne sera possible qu'à compter du jeudi 10 septembre. Les services techniques de la ville de Strasbourg ont entrepris une remise en état de l'ensemble de l'équipement mais ils rencontrent des aléas indépendants de leur volonté. L'arrêt prolongé de la patinoire lié à la crise sanitaire a créé des soucis nouveaux qui sont en finalisation de réparation. Nous avons appris cette information lors d'une réunion de rentrée le 24 août avec les services de la ville.

Les entraînements U15/U17/U20/D2 se feront en hors glace et les licenciés seront contactés directement par leurs responsables d'équipes pour les informations d'heure et lieu.

Pour toutes les autres catégories la reprise est prévue à partir du jeudi 10 septembre suivant le planning que vous trouverez dans les pages suivantes.

NOUVEAU – Spécial enfants débutants :

Cette année, un accueil spécifique pour les enfants débutants (à partir de 3 ans ½)
aura lieu le mercredi de 12h00 à 13h15

Venir avec des gants et un pantalon de survêtement.

Téléchargez les documents sur : <http://www.hockeystrasbourg.org/inscriptions/>
et remplissez-les attentivement.

Ensuite POUR NOUS TRANSMETTRE ET RÉGLER VOTRE LICENCE, 3 FORMULES :

- de façon dématérialisée **via Hello Asso depuis le site du club www.hockeystrasbourg.org**
- ou par courrier avant le 30 septembre en renvoyant votre dossier avec votre règlement à :
Anne SIEGEL, 28 route de la Meinau 67100 Strasbourg

- **NOUVEAU**
ou lors **d'une visite à la patinoire** (entrée principale au niveau du parvis) à compter du 27 août
les **Mercredi, Jeudi, Vendredi de 17h à 19h jusqu'au 15 octobre**. Port du masque obligatoire,
merci de venir avec votre stylo.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : licences@hockeystrasbourg.org

- Le port du masque est obligatoire jusqu'à la montée sur glace, y compris dans les vestiaires
- Les gourdes et pipettes devront être marquées au nom de son propriétaire
- L'accès à la patinoire sera être réservé aux personnes qui accompagnent les enfants (pas de familles, ni de fratries). Pas d'accès aux gradins, couloirs.
- Merci de venir depuis votre domicile équipé au maximum.
- Les vestiaires devant être utilisés avec distanciation, il ne sera pas possible d'accueillir tous les licenciés dans ces espaces. Un emplacement complémentaire en bord de glace sera proposé pour mettre ses patins. Marquage au sol avec distanciation.
- Les douches ne seront pas accessibles.
- Une prise de température de chaque licencié sera effectuée lors de l'entrée à la patinoire avec fiche de suivi nominatif. Ces fiches seront conservées au bureau et détruites par nos soins sous 15 jours.
- Solution hydroalcoolique à disposition dans les locaux

Vous trouverez dans les pages suivantes - et par année de naissance de votre enfant - l'intégralité des pièces indispensables à la prise de licence **qu'il vous appartient d'imprimer et de remplir avec soin.** N'oubliez pas de joindre une photo d'identité ainsi que le certificat médical.

Vous trouverez également :

- **les horaires d'entraînements**
- **les coordonnées des parents bénévoles ayant acceptés d'être responsables d'équipe** pour l'année à venir. Nous les remercions sincèrement de cet engagement qui permettra à vos enfants de pratiquer tout au long de l'année des entraînements et des matchs dans le cadre réglementaire que nous sommes tenus de respecter.

COMMENT PRENDRE SA LICENCE ?

POUR TOUS : REMPLIR avec attention les documents ci-joints en PDF :

1. Fiche « Récap Licenciés » (Une fiche par famille qui récapitule les licenciés par famille)
2. Fiche « Formulaire demande de licence » avec certificat médical signé (1 par licencié)
3. Fiche « Décharge médicale » (1 par licencié)
4. Fiche « Autorisation Droit à l'image » (1 par licencié)
5. Fiche « Contrôle anti-dopage » (1 par licencié)
6. Une **photo d'identité** en raison du changement de logiciel par la FFHG nous avons besoin de récupérer la photo de TOUS les licenciés
7. **Nouveaux licenciés uniquement** : Copie Pièce identité du licencié & attestation carte vitale

En plus POUR LES JOUEURS SOUS/SURCLASSÉS – années paires : (voir tableau des années concernées ci-dessous)

8. Fiche « Dossier de surclassement » avec signature et certificat médical sur document surclassement (en plus de celui de la licence « de base ») + ECG (examen cardiaque) pour les U15 Surclassés/U17/U20)

Catégorie	Joueurs/Joueuses nés en	Joueurs Sur classables	Joueuses Sur Classables	Joueuses Sous classables
U9	2012 et après	-	-	-
U11	2010-2011	2012	2012	-
U13	2008-2009	2010	2010	2006-2007
U15	2006-2007	2008	-	2004-2005
U17	2004-2005	2006	-	CF nota ¹
U20	2001/02/03	2004-2005	-	CF nota ²
Sénior	2000 et avant	2001/02/03	-	-

Nota :

¹ les joueuses en catégorie senior (gardiennes comprises) sont sousclassables en U20)

² Les joueuses en catégorie U20 (gardiennes comprises) sont sousclassables en U17. Les joueuses de champ en catégorie senior (HORS GARIENNES) sont double sousclassables en U17, sous réserve de validation par la DTN.

POUR LES JOUEURS NÉS A L'ETRANGER : demande de transfert obligatoire avec copie pièce d'identité (formulaire Transfert International + Try out) en ligne sur le site du Club

TRANSMETTEZ LES DOSSIERS COMPLETS & VOTRE RÉGLEMENT

POUR NOUS TRANSMETTRE ET RÉGLER VOTRE LICENCE, 3 FORMULES :

- de façon dématérialisée **via Hello Asso depuis le site du club www.hockeystrasbourg.org**
 - ou par courrier avant le 30 septembre en renvoyant votre dossier avec votre règlement à : Anne SIEGEL, 28 route de la Meinau 67100 Strasbourg
- **NOUVEAU**
ou lors **d'une visite à la patinoire** (entrée principale au niveau du parvis) à compter du 27 août les **Mercredi, Jeudi, Vendredi de 17h à 19h jusqu'au 15 octobre**. Port du masque obligatoire, merci de venir avec votre stylo.

Des réductions familiales sont possibles lors de la permanence ou par courrier. Consulter le tableau des tarifs.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : licences@hockeystrasbourg.org

Voici quelques rappels pour que cette étape indispensable de prise de licences se déroule au mieux avant de monter sur la glace :

- **Vous devez présenter un certificat médical** signé par votre médecin sur le document de prise de licence et pour les licenciés surclassés faire signer le 2d certificat médical sur le document de surclassement. Les personnes nées en 2005, 2001, 2000 et 1999 doivent y ajouter un ECG.
- **Le règlement peut être fait en chèque ou en espèces :** Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du C.S.G.S.A. Merci d'inscrire au dos des chèques le nom et prénom de l'enfant concerné. Aucun règlement par virement n'est accepté.
- **La/les licence(s) devra/vront être payée(s) dans son/leur intégralité d'ici le 31 décembre 2020.** Vous pouvez échelonner vos règlements en 4 échéances maximum et ceci à partir du mois de juillet 2020. Le premier versement devra être au minimum de 100 €. Les différents chèques devront être remis lors du dépôt du dossier d'inscription et leur encaissement s'effectuera entre le 15 et 20 de chaque mois (sauf en août, pas de dépôt).
- **Pour les coupons sport et les chèques vacances,** merci de compléter la partie nom et adresse de l'adhérent. Ce mode de paiement nécessite un versement intégral au moment de l'inscription. Si versement échelonné, un chèque de caution du montant restant sera demandé, en échange de futurs dépôts. Des frais de gestion de 2,5% du montant réglé sont facturés au club pour ce type de règlement : nous vous les refacturerons et vous demandons de les régler en liquide ou par chèque séparé.
- **Réductions familiales :** Seules les licences comportant une part compétition, peuvent bénéficier d'une réduction familiale. Cette réduction s'appliquera uniquement sur « la part club » et le pourcentage de réduction dépendra du nombre total de licenciés dans une même famille (descendants et ascendants directs) : 33 % pour 2 licences, 45 % pour 3 licences, 65 % pour 4 licences et plus. Attention, la licence « table de marque » à 10 euros n'est pas comptabilisée dans les licences de la famille et n'ouvre pas droit à réduction.
- **Pour les nouveaux arrivants à Strasbourg,** n'oubliez pas votre demande de transfert et son règlement > à nous demander
- **Pour les joueurs étrangers mineurs** ne pas oublier le document L.O.A. de la fédération internationale I.I.H.F + votre copie de pièce d'identité > à télécharger sur le site du club
- **Pour les nouveaux joueurs étrangers majeurs, y compris loisirs,** un transfert est nécessaire > à nous demander (frais FFHG à régler en supplément)

Nous vous rappelons que la gestion du club est faite par des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures pour tenter d'organiser au mieux les choses. Consultez les réseaux sociaux du club pour connaître nos actualités : Facebook, Twitter, Instagram.

Merci de votre compréhension et solidarité. En espérant vous compter parmi nous très bientôt,

Jacques Pousse, Président
Les entraineurs et l'équipe « Licences »

Nous vous rappelons que, pour participer aux matchs, tous les joueurs doivent obligatoirement avoir une licence.

Entre le moment où vous déposez votre licence et la saisie de celle-ci, il faut compter un délai de 5 à 8 jours. N'oubliez donc pas de prendre vos licences le plus rapidement possible (dossier complet + règlement).



Club des Sports de Glace de Strasbourg – Alsace

Section Hockey Mineur

www.hockeystrasbourg.org

Version du 24 août 2020

PLANNINGS D'ENTRAINEMENT - RENTRÉE 2020

Catégorie	Année de naissance	Jours et heures
DÉCOUVERTE 3 séances d'essai offertes, matériel prêté Reprise espérée le 16 septembre	Enfants nés en 2014 et plus jeunes – A partir de 2017 Accueil spécifique lors des séances découvertes	• Mercredi : Accueil à 12h00 pour s'équiper, merci de respecter cet horaire. Sur la glace : 12h30 à 13h15 <u>Nouveau : ce CRÉNEAU HORAIRE est RÉSERVÉ À LA DÉCOUVERTE DU HOCKEY</u>
ECOLE DE HOCKEY et U7 Reprise espérée le jeudi 10 septembre	Enfants nés en 2014 et plus jeunes – débutants <i>après séances découvertes</i> Une ou plusieurs séances dans la semaine au choix	• Lundi : 17h45 à 18h30 (accueil à 17h15) • Mercredi : 13h00 à 13h45 (accueil à 12h30) • Jeudi : 17h45 à 18h30 (accueil à 17h15) • Vendredi : 17h30 à 18h15 (accueil à 17h00)
POUR RAPPEL : Règles de fonctionnement de U9 à U15 • 1ère année de la catégorie (année impaire) : enfant non surclassable • 2^{ème} année de la catégorie (année paire) : enfant surclassable ○ 2 entraînements dans la catégorie d'origine autorisent 1 entraînement supplémentaire en surclassé dans la catégorie supérieure ○ La convocation est faite le jeudi au plus tard par les entraîneurs pour le match du week-end. ○ Pas d'entraînement en semaine = pas de match le week-end ○ HG = Entraînement Hors glace > aussi important que l'entraînement sur Glace !!! ;-)		
U9 Reprise espérée le jeudi 10 septembre	2013	• Lundi : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30, • Mercredi : Glace 11h00 à 12h00, • Jeudi : Glace 17h45 à 18h45
	2012 > surclassable	• Lundi : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30, • Mercredi : surclassés U11 si ils font 2 entraînements U9 Glace 9h30 à 10h45), • Mercredi : Glace 11h00 à 12h00, • Jeudi : Glace 17h45 à 18h45
U11 Reprise espérée le vendredi 11 septembre	2011	• Lundi : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30, • Mercredi : Glace 9h30 à 10h45 • Vendredi : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15
	2010 > surclassable	• Lundi : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30, • Mardi : Uniquement pour les Surclassés U13 (U11/2010 qui font 2 entraînements U11/semaine) : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15 • Mercredi : 9h30 à 10h45,

		• Vendredi : HG 17h00 à 18h00, glace 18h15 à 19h15
U13 Reprise espérée le mercredi 9 septembre	2009	• Mardi : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15, • Mercredi : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45, • Jeudi : HG 17h45 à 18h45, Glace 19h00 à 20h00
	2008 > Surclassable	• Mardi : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15, • Mardi U15 : Uniquement pour les surclassés en U15, Glace 19h15 à 20h15 • Mercredi : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45, • Jeudi : Glace 19h00 à 20h00
U15 Reprise le lundi 17 août (CHN et autres joueurs)	2007	• Mardi : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15, • Mercredi : HG 18h15 à 19h15, Glace 19h30 à 20h30, • Vendredi : HG 18h00 à 19h00, glace 19h15 à 20h15
	2006 > Surclassable	• Lundi : 2006 sélectionnés en U17 HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00), • Mardi : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15, • Mercredi : HG 18h15 à 19h15, Glace 19h30 à 20h30 • Jeudi : 2006 sélectionnés en U17 HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00, • Vendredi : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15
U17 Elite EHN Reprise le 17 août	2004 et 2005	• Lundi : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00, • Mercredi : HG 19h30 à 20h30, Glace 20h45 à 22h00, • Jeudi : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00
U20 Elite/D2 EHN Reprise le 17 août	2005 et plus âgés sélectionnés	• Mardi EPP et D2/D3 : HG 19h15 à 20h15, Glace 20h30 à 22h00, • Mercredi EPP et D2 : Glace à Colmar 19h30 à 20h30, • Jeudi EPP et D2/D3 : HG 20h00 à 21h00, Glace 21h15 à 22h15 • Vendredi EPP et D2 : Glace 20h30 à 21h30
U17/U20 Excellence/D3 Reprise le 17 août	U17 Excellence 2004 et 2005	• Lundi U17 ex : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00, • Mercredi U17 ex : HG 20h30 à 21h00, Glace 21h10 à 22h00

	U20 Excellence/D3 2003 et plus âgés	• Mardi U20 ex : HG 19h45 à 20h45, Glace 21h00 à 22h00, • Mercredi U20 ex : HG 20h00 à 21h00, Glace à 21h15 à 22h00
Spécifique Gardien de but Reprise espérée le mercredi 9 septembre	Gardiens U7/U9/U11	• Lundi : piste ludique 17h30 à 18h30
	Gardiens U13/U15/U17	• Mercredi : 18h35 à 19h35
Loisirs Reprise espérée le mercredi 9 septembre Entraînement Loisirs	Adultes (ou jeunes nés en 2005 et avant) Débutants et Fun	• Lundi : 21h15 à 22h15 • Mercredi : 22h15 à 23h30, • Samedi : 11h00 à 12H15 ou 13H00 tous
	Loisirs A	• Lundi : 22h30 à 23h30 • Jeudi : 22h30 à 23h30 • Samedi : 11h00 à 12H15 ou 13H00 tous
	Loisirs B	• Mardi : 22h15 à 23h30 • Jeudi : 22h30 à 23h30 • Samedi : 11h00 à 12H15 ou 13H00 tous

Ce planning est susceptible d'évolution, suivant contraintes techniques ou sanitaires indépendantes de notre volonté. Nous vous tiendrons au courant par mail et sur le site et les réseaux sociaux du club.

www.hockeystrasbourg.org

Contacts pour tout renseignement par catégorie :

Pour les débutants et école de hockey :

Enfants nés en 2014 et plus jeunes – débutants

contact.debutant@hockeystrasbourg.org

contact.edh@hockeystrasbourg.org

Pour les U 7 - U9

Enfants nés en 2013/2012

contact.u9@hockeystrasbourg.org

Pour les U11

Enfants nés en 2011/2010

contact.u11@hockeystrasbourg.org

Pour les U13

Enfants nés en 2009/2008

contact.u13@hockeystrasbourg.org

Pour les plus grandes catégories (U15/U17/U20), pas de possibilité d'intégrer en débutant.

Pour les adultes en loisirs :

contact.loisira@hockeystrasbourg.org

contact.loisirb@hockeystrasbourg.org

contact.loisirfun@hockeystrasbourg.org

Pour toute autre question concernant les prises de licence, contactez-nous par mail :

licences@hockeystrasbourg.org

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement conforme aux statuts du C.S.G.S.A. a pour objet de définir les règles de fonctionnement de la section Hockey sur Glace pour tous les aspects qui lui sont propres et sortant de la compétence exclusive du Conseil d'Administration du Club

1. ORGANISATION

Le Comité de Hockey sur Glace administre la section, définit et fait appliquer la politique sportive et financière de la dite section, et reporte au Conseil d'Administration du Club.

Il met en place et anime les structures nécessaires au bon fonctionnement de la section.

La section gère sa propre trésorerie après étude des budgets prévisionnels par le Comité de Section et l'accord du Conseil d'Administration

Le comité est aidé dans sa tâche par :

Les entraîneurs

Ils sont recrutés par le Président Général du Club sur proposition du Président de la section.

L'entraîneur général et les entraîneurs sont responsables de l'application de la politique sportive définie par le Comité de Hockey.

Les entraîneurs sont responsables de l'entraînement des équipes qui leur ont été affectées par le Comité, de leur composition et de la discipline sur la glace.

L'entraîneur général élabore le contenu des stages et anime son équipe d'entraîneurs adjoints.

Les coaches

Ils sont nommés par le Comité de Hockey

Ils sont les responsables techniques pendant les matchs, en appliquant les consignes de l'entraîneur principal conformément à la politique sportive du Club.

Les responsables d'équipes

Ils sont nommés par le Comité de Hockey

Ils encadrent les équipes et assurent la discipline lorsque celles-ci ne sont pas sur la glace

Ils organisent la vie matérielle de leurs équipes et sont responsables du bon fonctionnement des épreuves auxquelles ils participent.

Les responsables parents

Ils sont élus par une assemblée générale des parents de membres ayant moins de 16 ans.

Ils participent de plein droit aux réunions de Comité, prenant part aux votes avec voix consultatives

Ils sont les courroies de transmission entre les parents et le Comité.

2. COTISATION

Elles sont fixées annuellement en Assemblée Générale de Section.

Elles sont perçues lors de l'inscription ou de la réinscription. Des accords particuliers peuvent être trouvés en cas de besoin.

Seuls les joueurs en règle, c'est-à-dire à jour de leur cotisation ou participant à une séance d'essai en accord avec le responsable d'équipe, pourront accéder à la glace. Seuls les joueurs en possession d'une licence FFHG option « compétition », « loisirs » ou « initiation » pourront prendre part à une rencontre de hockey sur glace officielle ou amicale.

3. ACCES AUX INSTALLATIONS ET A LA GLACE

Seuls les membres licenciés du Club peuvent avoir accès aux vestiaires et à la glace, exception faite des parents de l'école de hockey et des moustiques.

Pendant les matchs et les entraînements, les parents doivent se tenir dans les gradins et avoir un comportement conforme à l'esprit sportif

Le Comité se réserve le droit d'interdire l'entrée à la patinoire lors de ces périodes aux personnes extérieures au Club ou ayant des attitudes déplacées.

Les jeux de crosses et de balles sont interdits dans l'enceinte de la patinoire

L'accès à la glace est interdit en chaussures de ville sauf pour des raisons techniques.

En cas de dégradation des installations, les frais de réparation sont à la charge de l'auteur.

En outre, tous les utilisateurs de la patinoire devront se conformer au règlement spécifique du bâtiment.

4. ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînement sont déterminés par le Comité en début de saison. Ils peuvent subir des modifications en fonction des besoins du club (vacances, stages, manifestations, etc ...).

Les responsables d'équipes devront prévenir les parents suffisamment tôt des modifications pour éviter tout désagrément.

La présence des joueurs aux entraînements est obligatoire. L'absence à un entraînement doit être motivée et excusée auprès du responsable d'équipe ou de l'entraîneur

Les joueurs doivent arriver au vestiaire ½ heure avant l'heure de l'entraînement et le quitter au plus tard ½ heure après la fin de l'entraînement

Les joueurs doivent prioritairement participer aux entraînements de leur catégorie d'âge. Sur proposition des entraîneurs et accord du Comité, des aménagements peuvent être trouvés.

Les joueurs doivent s'équiper exclusivement dans les vestiaires

Le manquement aux règles de la propreté et de l'hygiène dans les vestiaires sera sanctionné.

5. DEPLACEMENTS

Les moyens et horaires sont arrêtés par le Comité sur proposition du responsable d'équipe.

Dans certains cas, une participation financière aux frais de nourriture et de déplacement sera demandée.

6. MATERIEL

Le matériel est loué aux joueurs en fonction des disponibilités et au maximum les 2 premières années de présence au Club.

Le joueur est responsable du matériel qui lui est prêté et une caution sera demandée lors de la location.

Pour les gardiens, le matériel spécifique sera prêté gracieusement contre une caution, hormis les crosses et les patins qui seront acquis par les joueurs.

Dans la mesure du possible, une bourse au matériel sera organisée chaque année.

7. CLUB HOUSE

Cette pièce peut être accessible aux parents et aux joueurs dans la mesure où un dirigeant en prend la responsabilité.

S'agissant d'un lieu accessible au public, il y est interdit de fumer.

8. MANQUEMENT A LA DISCIPLINE

Lorsqu'il est placé sous la responsabilité du Club, le joueur se doit d'avoir un comportement correct et doit se conformer aux règles et dispositions arrêtées par le Club, que ce soit en déplacement, dans l'enceinte de la patinoire ou sur la glace.

Les manquements à la discipline et à la correction feront l'objet de sanctions.

A. Sur la glace durant les entraînements

L'entraîneur est autorisé à expulser immédiatement et pour la durée de l'entraînement le joueur refusant d'obéir à un ordre, ou arrivant en retard, ou perturbant de quelque façon entraînement

Dans le cas de fautes plus graves (bagarre, insulte), l'entraîneur en informera la Commission de Discipline qui prendra une sanction et une suspension temporaire du Club. Cette décision peut éventuellement être assortie d'un sursis.

B. Sur la glace durant une compétition

Tout joueur dont le comportement sur la glace ou sur le banc aura été préjudiciable au renom du Club (brutalité excessive, insulte, ...) fera l'objet d'un rapport du coach à la Commission de Discipline qui décidera d'une sanction au niveau du club.

Les sanctions financières en provenance de la FFHG ou de la COS Est sont à la charge des joueurs sanctionnés. Le joueur sanctionné sera averti de la sanction par le Président de section et ne pourra accéder à la glace que lorsqu'il se sera acquitté de son amende. Le club se réserve le droit de convoquer une Commission de Discipline afin d'assortir les sanctions fédérales de sanctions au niveau du club.

C. Dans la patinoire, dans le vestiaire ou pendant un déplacement

Les responsables d'équipes sont chargés par le Comité de veiller à ce que les joueurs aient un comportement correct, tant dans les gestes que dans les paroles.

Le joueur dont la conduite serait inacceptable est passible des mêmes sanctions que pour les entraînements

En cas de vol et de dégradation volontaire des locaux, la Commission de Discipline prendra une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Par ailleurs, il est rappelé que la consommation d'alcool est interdite dans la patinoire et au cours des déplacements.

9. COMMISSION DE DISCIPLINE

Son rôle est de prohiber et de sanctionner tout acte ou manifestation de membres qui pourraient nuire aux intérêts de la Section.

La Commission de Discipline est composée:

- d'au moins 3 membres du Comité de section dont obligatoirement le Président de Section ;
- du responsable d'équipe concerné ;
- d'un responsable parent ;
- éventuellement de l'entraîneur général ou des entraîneurs de la catégorie ou du coach.

Les décisions seront prises après audition du membre intéressé par la Commission de Discipline, elles seront affichées et seront applicables immédiatement.

La procédure à suivre est définie par les statuts du Club. En attendant la tenue de la Commission de Discipline, le membre pourra être suspendu de toute participation aux entraînements et aux matchs par le Président du club.

Le Comité se réserve le droit de refuser la réinscription d'un joueur ayant subi des sanctions la saison précédente.

En cas de récidive, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion définitive du club.

10. SPONSORING

La recherche de toute forme de financement et de support matériel est un élément essentiel dans la vie du Club aujourd'hui. La notion de sponsoring est à considérer dans son sens le plus large :

- Financement direct
- Organisation de tournois
- Organisation de stages
- Dotation en matériel (maillots, survêtements, ...)

Toutes les actions devront être soumises au Comité et menées dans un esprit « Club » sans que la motivation propre de chaque équipe ne soit ignorée.

La transparence financière, indispensable, sera cautionnée par la trésorerie du Hockey Mineur qui fournira les attestations et reçus nécessaires.

Pour toute attribution de matériel vestimentaire, le bon sens impose une coordination avec le Comité afin d'obtenir une uniformisation tenant compte des couleurs, des modèles et des besoins du Club

Le présent règlement s'applique à tous les membres licenciés, aux parents des joueurs et à toutes personnes ayant à faire de près ou de loin dans la vie de la Section

Strasbourg le 6 juin 2007

Le comité



Tarifs des licences pour la saison 2020-2021

	Types de licence	Part FFHG + Ligue + assurance	Part Club	Compétition	TOTAL à régler
Licences "Bienvenue" Ecole de hockey Débutants sans compétition -	Ecole de Hockey/U7 - Nés en 2014 et après	45,98 €	154,02 €	non concerné	200,00 €
	U9 en Ecole de Hockey Réservé 1ère année de pratique uniquement - Né en 2012 - 2013	45,98 €	164,02 €	non concerné	210,00 €
	U11 - U13 Féminine en Ecole de Hockey Née de 2008 à 2011	92,48 €	162,52 €	non concerné	255,00 €
	U11 - U13 Masculin en Ecole de Hockey Né de 2008 à 2011	92,48 €	182,52 €	non concerné	275,00 €
Compétition Régionale	U9 en compétition Né de 2012 à 2013	45,98 €	<u>164,02 €</u>	120,00 €	330,00 €
	U11 à U13 Féminine Née de 2008 à 2011	92,48 €	<u>162,52 €</u>	120,00 €	375,00 €
	U11 à U13 Masculin Né de 2008 à 2011	92,48 €	<u>182,52 €</u>	120,00 €	395,00 €
	U15 Féminine Née de 2006 à 2007	95,58 €	<u>168,42 €</u>	120,00 €	384,00 €
	U15 Masculin Né de 2006 à 2007	95,58 €	<u>188,42 €</u>	120,00 €	404,00 €
Compétition Nationale	U17 à U20 Féminine * Née de 2001 à 2005	95,58 €	<u>172,42 €</u>	145,00 €	413,00 €
	U17 à U20 Masculin * Né de 2001 à 2005	95,58 €	<u>192,42 €</u>	145,00 €	433,00 €
	Sénior Féminine * Née en 2000 et avant	95,58 €	<u>198,42 €</u>	145,00 €	439,00 €
	Sénior Masculin * Né en 2000 et avant	95,58 €	<u>224,42 €</u>	145,00 €	465,00 €
Autres licences	Loisir U17 à U20 Féminine Née de 2001 à 2005	95,58 €	172,42 €	non concerné	268,00 €
	Loisir U17 à U20 Masculin Né de 2001 à 2005	95,58 €	192,42 €	non concerné	288,00 €
	Loisir sénior Féminine Née en 2000 et avant	95,58 €	198,42 €	non concerné	294,00 €
	Loisir sénior Masculin Né en 2000 et avant	95,58 €	224,42 €	non concerné	320,00 €
	Arbitre non joueur	95,58 €	0,42 €	non concerné	96,00 €
	Table de Marque	8,78 €	1,22 €	non concerné	10,00 €
	Dirigeant Non pratiquant (Responsable d' Equipe, ou membre du comité)	59,58 €	10,42 €	non concerné	70,00 €
* Inscription E/CHN	Les membres des Equipes de Haut Niveau ou du Centre de Haut Niveau U17 élite, U20 élite, D2 doivent s'acquitter de 1500 € de frais d'inscriptions en plus dans ces équipes				
Transferts	Vous venez d'un autre club : votre licence doit être transférée. Vous devez payer ce transfert. Tarifs des transferts FFHG sur demande par mail : licences@hockeystrasbourg.org				
Réduction pour les familles					
Ces réductions ne sont valables que pour les familles possédant au moins une licence complète (Part FFHG+Part club+Part compétition). Les réductions ne s'appliquant que sur le montant " <u>Cotisation club</u> " des licences complètes. (catégories soulignées dans le tableau)					
2 licenciés/famille	Réduction de 33% de la cotisation "Part club" des licences complètes. (non cumulable avec les autres réductions)				
3 licenciés/famille	Réduction de 45% de la cotisation "Part club" des licences complètes. (non cumulable avec les autres réductions)				
Les tarifs famille seront calculés avec l'équipe licence au cas par cas à l'inscription.					
Les frais de gestion liés au règlement par chèque vacances ou chèques sports seront à ajouter au montant de la licence (2,5% du montant des chèques ANCV) par un autre moyen (liquide ou chèque à l'ordre du CSGSA)					
Les réductions "familles" sur la part des licences "complètes" <u>ne peuvent pas</u> se cumuler avec les remises exceptionnelles de juillet & août. Merci de votre compréhension.					

	TARIFS 2020-2021 Type de licence	Part FFHG	Part club	Part compétition	Total Prix Normal	2 licenciés : Réduction 33 %		3 licenciés : Réduction 45 %		4 licenciés et plus - Réduction 65 %	
						Montant de la Réduction	remise déduite	Montant de la Réduction	remise déduite	Montant de la Réduction	remise déduite
Licences "Bienvenue"	Ecole de Hockey/U7 - Nés en 2014 et après	45,98 €	154,02 €		200,00 €	non concerné					
	U9 en Ecole de Hockey Réservé 1ère année de pratique uniquement - Né en 2012 - 2013	45,98 €	164,02 €		210,00 €						
	U11 - U13 Féminine en Ecole de Hockey	92,48 €	162,52 €		255,00 €						
	Née de 2008 à 2011										
Licences "Bienvenue"	U11 - U13 Masculin en Ecole de Hockey	92,48 €	182,52 €		275,00 €	non concerné					
	Né de 2008 à 2011										
	Loisir sénior Masculin Né en 2000 et avant	45,98 €	164,02 €	120,00 €	330,00 €	54 €	276 €	74 €	256 €	107 €	223 €
	U11 à U13 Féminine Née de 2008 à 2011	92,48 €	162,52 €	120,00 €	375,00 €	54 €	321 €	73 €	302 €	106 €	269 €
Compétition régionale	U11 à U13 Masculin Né de 2008 à 2011	92,48 €	182,52 €	120,00 €	395,00 €	60 €	335 €	82 €	313 €	119 €	276 €
	U15 Féminine Née de 2006 à 2007	95,58 €	168,42 €	120,00 €	384,00 €	56 €	328 €	76 €	308 €	109 €	275 €
	U15 Masculin Né de 2006 à 2007	95,58 €	188,42 €	120,00 €	404,00 €	62 €	342 €	85 €	319 €	122 €	282 €
	U17 à U20 Féminine * Née de 2001 à 2005	95,58 €	172,42 €	145,00 €	413,00 €	57 €	356 €	78 €	335 €	112 €	301 €
Compétition nationale	U17 à U20 Masculin * Né de 2001 à 2005	95,58 €	192,42 €	145,00 €	433,00 €	63 €	370 €	87 €	346 €	125 €	308 €
	Sénior Féminine * Née en 2000 et avant	95,58 €	198,42 €	145,00 €	439,00 €	65 €	374 €	89 €	350 €	129 €	310 €
	Sénior Masculin * Né en 2000 et avant	95,58 €	224,42 €	145,00 €	465,00 €	74 €	391 €	101 €	364 €	146 €	319 €
Licences loisirs	Loisir U17 à U20 Féminine Née de 2001 à 2005	95,58 €	172,42 €		268,00 €	non concerné					
	Loisir U17 à U20 Masculin Né de 2001 à 2005	95,58 €	192,42 €		288,00 €						
	Loisir sénior Féminine Née en 2000 et avant	95,58 €	198,42 €		294,00 €						
	Loisir sénior Masculin Né en 2000 et avant	95,58 €	224,42 €		320,00 €						
Autres licenciés	Arbitres non-joueurs	95,58 €	0,42 €		96,00 €	non concerné					
	Table de marque	8,78 €	1,22 €		10,00 €						
	Dirigeants non-pratiquants	59,58 €	10,42 €		70,00 €						

Pas de part compétition -> aucune remise sur la cotisation club



Club des Sports de Glace de Strasbourg – Alsace

Section Hockey Mineur

www.hockeystrasbourg.org/inscription/

FICHE DE PRISE DE LICENCE

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de compléter ce document qui doit accompagner toute demande de licence pour la saison 2020/2021.

Vous devez compléter **une fiche par famille** et ensuite de façon individuelle pour **chaque demande de licence** le document « **Formulaire demande de licence** ».

CETTE ANNÉE, en raison des mesures sanitaires voici les modalités de prises de licences :

- ☐ En ligne (préparer tous les documents complétés en avance) pour télécharger et régler via site sécurisé HelloAsso
- ☐ Par courrier en RAR (Envoi en recommandé/règlement) : Anne SIEGEL, 28 route de la Meinau, 67100 Strasbourg
- ☐ A la patinoire (entrée principale, sur le parvis) à **partir du jeudi 27 août de 17h à 19h, mercredi – jeudi - vendredi**

Pour toute question, renseignements par mail : licences@hockeystrasbourg.org

Nom Prénom	Année de naissance	Licence 2020/2021	Club et équipe en 2019/2020	Profession ou école

Professionnels de santé : nous avons besoin de votre aide dans le cadre des matchs U17/U20 et D2 : merci de prendre contact avec nous afin de vous expliquer le cadre de votre potentielle intervention. Merci d'avance de votre investissement.

Mail	Téléphone

Mode de règlement	Réduction famille	Montant
Total		

A compléter par la cellule licence	
La section Hockey du CSGSA atteste la réception de demande(s) de licence(s) pour Mme / M / la famille et la remise d'un règlement de€ en	
Fait le / / 2020 par	Signature :

FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2020/2021

Documents à remettre à votre club : photo d'identité dématérialisée, copie de votre pièce d'identité, attestation médicale de santé (QS-SPORT) ou certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace, si besoin attestation « demande statut JFL »

IDENTITÉ DU LICENCIÉ

N° de licence :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom : Sexe : M ☐ / F ☐

Né(e) le : / / Ville de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Email @ (1) : ① 1 :

Email @ (2) : ① 3 :

REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs) :

NOM : Prénom :

Email @ (1) : ① 1 :

Email @ (2) : ① 2 :

Type de licence souhaité : demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

☐ licence « arbitre » - 85€

☐ licence « entraîneur » - 85 €

☐ licence joueur « U11 à U13 » - 81,90 €

☐ licence PARAHOCKEY – 85€

☐ licence « Table de marque » – 5€

☐ licence joueur loisir « U20 à sénior » - 85 €

☐ licence « dirigeant » - 50,80 €

☐ licence « U9 » - 37,30 €

☐ licence joueur compétition « U15 à sénior » - 85 €

☐ licence DECOUVERTE – 5€

☐ extension bleue* – 33€

☐ extension blanche - gratuite

* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale
 Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale
 Plus ajustement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option
 L'extension blanche est gratuite

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE :

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à le

Cachet et signature du médecin examinateur

ASSURANCES :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (disponible auprès de votre club), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).



Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€



Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2020/2021 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux a.gibier@ffhg.eu

Joueur Formé Localement (JFL) :

Conformément au règlement des activités sportives, l'obtention du statut de Joueur Formé Localement (JFL) est conditionné aux dispositions de l'article 8.1 (voir ci-après)*

Le licencié éligible au statut JFL devra remettre aux dirigeants du club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, **une attestation*** confirmant sa participation effective aux activités et/ou compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou FFSG durant les saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives.

* attestation type à récupérer auprès de votre club

* Pour rappel, les dispositions de l'article 8.1 du règlement des activités sportives :

Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.

Pour le licencié-e MINEUR

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi que les pièces l'inscription sont exactes.

Pour le licencié-e MAJEUR

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi fournies au club lors de Les pièces fournies au club lors de mon inscription sont exactes.

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Ligues, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

Représentant légal du licencié-e :

Nom, prénom :

Date & signature

Le licencié-e :

Nom, prénom :

Date & signature

Décharge médicale valable pour la saison 2020-2021

Je soussigné(e) Père – Mère – Représentant légal :

Adresse du domicile :

Représentant légal de l'enfant

né(e) le / / à

licencié(e) au Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace section hockey mineur (CSGSA),

Autorise les représentants du CSGSA et notamment le responsable d'équipe à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de malaise, accident ou maladie concernant mon enfant. Je permets, par la présente, au personnel médical choisi par les responsables du CSGSA de faire passer des radiographies, des examens de routine et de donner des traitements à mon enfant. S'il est impossible de me joindre en cas d'urgence, je permets au médecin choisi d'hospitaliser mon enfant, de lui donner les traitements nécessaires adéquats telle une injection, une anesthésie ou même une chirurgie.

Fait à le

Signature du représentant légal :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

N° de Sécurité Sociale :

Nom – Prénom de l'assuré :

Caisse d'affiliation :

Mutuelle : No. d'adhérent :

Numéros de téléphone :

Père :

Mère :

Profession :

.....

N° domicile :

.....

N° professionnel :

.....

N° portable :

.....

Autres personnes à contacter

.....

JOINDRE UNE COPIE DE L'ATTESTATION DE LA CARTE VITALE

Poids :
 Taille :
 Groupe sanguin :

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dates de derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Ou DT polio			
Ou tétracoq			

Vaccins recommandés	OUI	NON	Dates des derniers rappels
Coqueluche			
Hépatite B			
Rubéole oreillons rougeole			
BCG			
Autre			

Allergies (barrer la mention inutile) :

Asthme	☐ oui	☐ non
Médicamenteuses	☐ oui	☐ non
Alimentaire	☐ oui	☐ non
Autres	☐	

Précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

En cas d'automédication : transmettre lors des matchs ou déplacements, au responsable une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur présentation d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Indiquez ci-après :

.....

.....

.....

.....

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, etc. ... :

.....

.....

.....

Coordonnées (nom et numéro de téléphone) du médecin traitant (facultatif) :



Autorisation de droit à l'image 2020-2021

(A retourner obligatoirement dans le dossier d'inscription)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'adhérer, vous ou votre(s) enfant(s), au C.S.G.S.A. - Section Hockey Mineur.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur de la Section et de vous engager à le respecter et/ou de le faire respecter à votre(s) enfant(s) en tous points tout au long de la saison.

Nous vous demandons également de respecter la charte des membres établis pour la saison prochaine et définissant le rôle de chaque acteur dans la vie du club.

De plus, afin de nous aider à développer notre club, nous avons conclu divers contrats de partenariats avec des sociétés. Nous nous sommes engagés envers ces partenaires à promouvoir leur marque par différents types de supports. Il est possible alors, que votre(s) enfant(s) ou vous-même, soyez sollicité à montrer un logo ou un nom publicitaire sur un maillot, une sur culotte, des bas ou bien encore sur un autocollant collé sur le casque, durant la saison. Nous vous demandons votre accord concernant ces dispositions.

Enfin, nous vous informons que nous pouvons publier sur notre site internet des photos de différentes rencontres. Nous sommes également susceptibles d'utiliser l'image de votre(s) enfant(s) et de vous-même, dans le cadre de la promotion et de l'information du club, au travers de différents moyens de communication (prospectus, média, affiches, ...). Nous sollicitons également votre accord sur ce point

Nom : _____

Prénom : _____

Parent de : _____

- ☐ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ;
- ☐ Atteste avoir pris connaissance de la charte des membres et m'engage à le respecter ;
- ☐ Donne mon accord concernant les dispositions liés au partenariat ;
- ☐ Donne mon accord concernant le droit à l'image ;
- ☐ En cochant cette case, j'accepte que mes coordonnées puissent être transmises aux partenaires du club pour des démarches commerciales.

Signature du joueur :
(ou de son représentant légal s'il est mineur)

ATTESTATION 2020-2021

PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;

Je soussigné,

Représentant légal de l'enfant mineur

autorise

☐

n'autorise pas

☐

✖ Cochez votre choix

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Fait à

le/...../.....

Signature licencié ou représentant légal
et cachet du club :

PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

Pour toutes questions d'ordre médical, adressez votre mail au médecin fédéral, Dr Fabrice LECLERC :
medical@ffhg.eu

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être **téléchargé** dans l'**outil de gestion administrative et sportive**
« Hockeynet »

A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée OBLIGATOIREMENT par le président de l'association, **l'entraîneur** et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national, **Dr Fabrice LECLERC**.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel « **Hockeynet** », le sur-classement.

Le dossier complet est à télécharger – par le club - dans l'outil de gestion administrative et sportive
« Hockeynet »

- 6) **Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.
 - Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national, **Dr. Fabrice LECLERC**, pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

B) SURCLASSEMENT U16 (U17 1^{ère} année) et U20 (3 années d'âge)

Même procédure que pour les autres sur-classements avec en plus (+) un **ECG à faire obligatoirement**
Télécharger dans « Hockeynet » le dossier de **surclassement ET le compte-rendu médical** (établi suite à lecture de ECG)

C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

[Tapez ici]



DEMANDE DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à télécharger **dans l'outil de gestion administrative et sportive : « Hockeynet »**

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club :

licencié depuis : ans

date de naissance : discipline pratiquée :

adresse mail du club :@.....

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

(les signatures du Président **et de l'entraîneur** sont obligatoires)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

☐ sur-classement

☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

Confidentiel médical

Confidentiel médical

FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

Nom du club :

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : Pouls :
- d) Clinique :

4- Examen locomoteur :

- a) Rachis (radios au moindre doute) :
- b) Genoux (conflit fémoro-patellaire, instabilité) :
- c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Développement psychologique :
- f) Traitements en cours :

6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, (**Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1^{ère} année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

7- Remarques :

8. Conclusion :

Je soussigné, Docteurcertifie avoir examiné M/Mme

- ☐ Qui ne présente pas de contre indication médicale à la pratique du hockey sur glace
- ☐ Qui ne présente pas de contre-indication à un sur-classement

Fait à,le cachet du médecin :